

N°2026/17

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23/04/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 10/04/2026

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Mme Aline GUILLUY, Maire.

PRESENTS :

Aline GUILLUY – Laurent HOYEZ – Alexandra FRASER-PINTAPARIS – Arnold CLAUSSE – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Cameron GALVAIRE – Nadège KAMWA – Jean-Michel PASQUON – Bernadette FERREIRA – Nathalie GERON – Georges MOURAO – Thomas BRUNIAUX – Julie BOUDAL – Alexandre KRASNOBRODA – Sandra TARDIEU – Cédric COURTOIS – Kévin FERRAIRA – Stéphanie CAPPE – Anaïs CABARET

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Clémence DECRAMER – Marie DEBRAY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Teddy MEURDESOF – Alexis SEPTIFORT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Cameron GALVAIRE

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Après une présentation du budget de la commune pour l'année 2026, dressée par la Directrice générale des services à l'appui d'un diaporama, Madame la Maire donne la parole à Monsieur HOYEZ, Adjoint ou Délégué au budget, pour lecture du budget primitif 2026 par chapitre :

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 901 442,06 €	2 901 442,06 €
Investissement	1 664 217,17 €	1 664 217,17 €
TOTAL DU BUDGET	4 565 659,23 €	4 565 659,23 €

La section de fonctionnement se décompose comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	821 615,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 369 950,00 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	6 910,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	248 955,98 €
66 - CHARGES FINANCIERES	50 043,95 €
67 - CHARGES SPECIFIQUES	1 500,00 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS	60,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	2 499 034,93 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	402 407,13 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 901 442,06 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts
70 - PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTE	87 251,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	668 156,63 €
731 - IMPOSITIONS DIRECTES	924 230,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	696 761,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 300,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	2 790,00 €
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	15 000,00 €
013 - ATTENUATION DE CHARGES	42 700,00 €
002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	399 253,43 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	2 871 442,06 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	30 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 901 442,06 €

La section d'investissement se décompose comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Nouvelles propositions	Restes à réaliser	BP 2026
001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	409 209,56 €		409 209,56 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	274 000,00 €		274 000,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 715,00 €		14 715,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	242 305,00 €	7 209,60 €	249 514,60 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	686 778,01 €	686 778,01 €
TOTAL DEPENSES REELLES	940 229,56 €	693 987,61 €	1 634 217,17 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	30 000,00 €		30 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	970 229,56 €	693 987,61 €	1 664 217,17 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Nouvelles propositions	Restes à réaliser	BP 2026
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	684 388,68 €		684 388,68 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	115 550,00 €	455 308,49 €	570 858,49 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00 €		0,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 562,87 €		6 562,87 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	806 501,55 €	455 308,49 €	1 261 810,04 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	402 407,13 €		402 407,13 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 208 908,68 €	455 308,49 €	1 664 217,17 €

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par chapitre et par nature,

Madame la Maire rappelle que pour les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57, chaque année, selon l'article L5217-10-6 du CGCT, le Conseil Municipal précise, au moment du vote du budget, les modalités de vote qu'il décide pour ce budget, notamment l'autorisation donnée ou pas à l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Cette information est retracée pour mémoire, au sein du document budgétaire, au niveau de la vue détaillant les modalités de vote.

Le projet de budget primitif qui est présenté au Conseil municipal a été analysé le 9 avril 2026 par la commission des finances et a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux par voie électronique le 10 avril 2026.

Madame la Maire soumet donc au vote le budget primitif 2026 de la Commune d'AUXI-LE-CHÂTEAU

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur HOYEZ et Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention), des membres présents et représentés :

- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement telle que présentée,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée,
- **ADOpte** les balances de fonctionnement et d'investissement 2026,
- **ADOpte** le budget primitif 2026 de la Commune,
- **AUTORISE** Madame la Maire de procéder, à l'intérieur de la section de fonctionnement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section de fonctionnement, à l'exclusion des dépenses de personnel. Madame la Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,
- **AUTORISE** Madame la Maire de procéder, à l'intérieur de la section d'investissement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles budgétées de la section d'investissement. Madame la Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,
- **DONNE** pouvoir à Madame La Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mois, jours et an susvisés et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 23/04/2026
La Maire



Aline GUILLUY